

En collaboration avec

Notaire salariée
Elisabeth RICHARD-BELAN

Notaires assistants
Christelle ROUDAUT
Muriel TURMEL

Service formalités
Estelle GAUDIN

Comptabilité
Chrystel CHAUVEL

Négociation
Franck DOUESNARD

Hôte d'accueil
Dylan MARRE

1, rue de la Fontaine
Place Carrick-on-Shannon
CS 41747
35517 CESSON-SEVIGNE CEDEX

Tel : 02.99.83.75.10

menger.bellec@notaires.fr

Service Négociation
Tél : 02.99.83.09.75

Successeur de
M^{es} Jean-Jacques GUEGAU
Anne DUPONT-HAMON
et Jacques HAMON

OUVERTURE DE SUCCESSION

Rendez-vous d'ouverture : le

DEFUNT

Fournir :

- extrait d'acte de décès
- Livret de famille

Demeurant à

Décédé à

le

AYANTS DROITS

Conjoint Survivant:

Adresse

Profession

Coordonnées (mail et téléphone)

- Régime matrimonial : Copie du contrat de mariage
- Famille recomposée, mariage ou union antérieure, divorce : les livrets de famille + copie des jugements de divorce
- Eventuellement choix des droits légaux

Enfants :

Etat civil complet (nom, prénoms, adresse, profession, date et lieu de mariage, copie de l'éventuel contrat de mariage, nom et prénoms du conjoint)

Coordonnées (mail et téléphone)

Autre fournir : les mêmes renseignements (état civil, adresse, profession et coordonnées...)

Disposition de dernières volontés : (si testament ou donation entre époux)

Fournir une copie ou l'original si testament olographe

DONATIONS ANTERIEURES Faites par le défunt de plus ou moins de quinze ans

(Transmettre les justificatifs c'est-à-dire justificatifs de dons manuels, copie d'acte ou autre)



Site Internet : <https://www.menger-bellec.notaires.fr/>

ETUDE 35097

RIB (IBAN) FR43 4003 1000 0100 0016 1271 U60 (BIC CDCG FR PP)

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

De plus de QUINZE ANS

De MOINS DE QUINZE ANS

LIQUIDATION DU REGIME MATRIMONIAL

Eventualité d'existence créances entre époux :

Il est fréquent que l'un des époux verse de l'argent à l'autre pour lui permettre, par exemple, d'acheter un bien, d'améliorer un bien qui lui appartient ou pour régler ses dettes ; s'ils achètent ensemble un bien, l'un des époux a pu rembourser le prêt au-delà de ce qu'il devait payer.

Justificatifs

ACTIF DE SUCCESSION

Biens immobiliers :

- Résidence principale :

(Titre de propriété et estimations (si possible 2) à fournir)

- Résidence secondaire

(Titre de propriété et estimations (si possible 2) à fournir)

- Investissement locatif : Bail à fournir, loyer mis à jour, coordonnées du locataire en place

(Titre de propriété et estimations (si possible 2) à fournir)

- Autre foncier (terre, jardin, parts de SCPI...)

(Titre de propriété et estimations (si possible 2) à fournir)

Justificatifs

Si terres agricoles louées le bail rural + le montant du fermage+ coordonnées du preneur

Biens mobiliers appartenant au défunt (ou en indivision) au jour du décès

- Véhicule (s)

(fournir cartes grises et estimation par un garage ou autre)

- Mobilier : (une valorisation du mobilier est à faire dans le cadre de la déclaration de succession vous avez le choix entre faire établir un inventaire ou valorisation forfaitaire par l'application du forfait à 5% de l'actif)

- Banques (ou organisme de placement) **du défunt**

(Fournir un relevé du ou des compte(s) chèque + un relevé des différents avoirs des différents organismes détenteurs de fonds du défunt)

- Assurances vie **du défunt**

(Fournir un courrier contenant les références d'éventuel contrat d'assurance vie)

Par la présente les héritiers mandatent Me RIOU/MENGER BELLEC pour obtenir les clauses bénéficiaires en cas de pluralité de contrats pouvant avoir une incidence au regard de la liquidation fiscale.

- L(es) héritier(s) mandate(nt) Me Yannick RIOU/ Typhenn MENGER BELLEC, ou tout collaborateur, pour interroger les organismes FICOVIE et FICOBA

- Organismes de retraite **du défunt**

(Fournir des courriers des différents organismes pour avoir les références)

- Sécurité sociale **du défunt**

(Fournir des courriers des différents organismes pour avoir les références)

- Mutuelle **du défunt**

(Fournir des courriers des différents organismes pour avoir les références)

- Autre par exemple maison de retraite (dépôt de garantie)
(Fournir des relevés ou courriers)

PASSIF DE SUCCESSION

- Frais funéraires (forfait) **fournir une copie de la facture**
- Impôts

(Fournir : taxes foncières, taxes d'habitation, impôts sur le revenu)

- FNS (ou autre aides perçues)

Le défunt a-t-il bénéficié d'aides versées par le département ou autre qui pourraient être récupérables sur la succession ?

Justificatifs

- Emprunts (hors assurance)

(Fournir justificatifs)

- Autre

Justificatifs

MISSION

L(es) héritier(s) mandate(nt) Me Yannick RIOU/Typhenn MENGER BELLEC pour la prise en charge du dossier de succession du défunt sus nommé, savoir :

L(es) héritier(s) mandate(nt) Me Yannick RIOU/Typhenn MENGER BELLEC pour récupérer les fonds dépendant de la succession, ainsi que pour le paiement des factures et d'établissement de comptes de répartition entre les héritiers (**autre qu'un rétablissement de part**) ; cela générant un **honoraire** pouvant aller de 200 à 800 euros hors taxe selon la complexité du dossier.

Avance sur frais à prévoir :

Si donation entre époux et/ou testament olographe à enregistrer : 300 euros

Si non : 100 euros

Facturation en sus :

- Tout inventaire provoquera la facturation des frais de déplacement aux vues du barème fiscal en vigueur.

- L'estimation des biens immobiliers, dans le cadre de la succession, donneront lieu à une facturation d'un honoraire de 180 euros TTC par bien estimé

Lors du rendez-vous d'ouverture présence de :

Actes à envisager en première analyse :

Notoriété :

Intitulé d'inventaire :

Clôture d'inventaire :

Déclaration d'option :

Délivrance de legs :

Attestation de propriété :

Convention de quasi-usufruit

Partage :

Déclaration de succession :

Autre :

Fait à

Le